

ARTISTE, UNE PROFESSION

Les 5 et 6 décembre 2022, les centres d'art Polaris à Istres et Fernand Léger à Port de Bouc ont organisé la première édition des journées professionnelles Action et Territoire, sur la thématique : Artiste, une profession.

Ces deux journées illustrent la volonté de collaboration entre les établissements de notre territoire pour le développement des arts visuels et la dynamique que nous apportons au soutien à la création. Elles participent à la réflexion sur la structuration de cette filière.

L'écosystème de ce secteur nécessite l'attention de tous les acteurs de l'art afin de développer de nombreuses initiatives, sur nos territoires et à l'échelle nationale, en direction des artistes. Ces journées professionnelles ont pour objectif de pouvoir diffuser une information et un accompagnement en direction des professionnels et d'un public plus large ayant une pratique artistique sur notre territoire. Elles sont conçues pour favoriser les échanges entre les participants, en associant des temps de présentation et de temps informels permettant de prolonger les discussions.

JOURNÉE 1

Définition du métier d'artiste et distinction avec les pratiques amateurs

La première journée a eu pour objet la définition du métier ou de l'activité d'artiste professionnel, et sa distinction avec les pratiques amateurs. Il a été question de définir l'artiste professionnel par rapport à plusieurs critères : la rémunération, la formation, les droits sociaux, la notion d'activité principale et secondaire... Par opposition, la lumière a également été mise sur le développement des pratiques amateurs dans les arts visuels grâce aux projets et espaces qui leur sont dédiés.

Introduction : artiste, un métier

Il convient d'introduire la notion de métier et de profession dans le champ artistique, tant d'un point de vue juridique que philosophique.

Pierre Garçon, représentant du SNAP* CGT et de la SAIF*

La pratique artistique professionnelle se distingue de la pratique amateur par le fait d'en retirer une rémunération. Le professionnel cherche à faire de son art sa source principale de revenu, tandis que l'amateur cherche en premier lieu à créer pour le plaisir. Tout revenu est soumis à déclaration fiscale aux impôts et sociale à l'URSSAF. Si aucun bénéfice n'est obtenu, il n'y a ni cotisation, ni impôt à payer, mais il n'y pas d'ouverture de droits sociaux non plus.

Depuis les années 1970, l'association Maison des Artistes gère par délégation de service public les cotisations sociales des artistes (l'AGESSA pour les auteurs de l'édition). Depuis 2019, l'URSSAF artistes auteurs assume tant bien que mal cette mission.

En ce qui concerne les droits des artistes auteurs, ces dernier.e.s bénéficient comme chacun.e du remboursement des frais maladie, sous réserve de cotiser suffisamment : 147 euros par trimestre pour un revenu minimum de 600 fois la valeur horaire du SMIC. Ils ou elles peuvent bénéficier d'indemnités d'arrêt de travail maladie - maternité - paternité et valider 4 trimestres annuels de retraite. Les artistes auteurs sont exclus de la protection accident du travail, de trajet, prévention et maladies professionnelles, aussi exclus des congés payés et d'assurance chômage, en situation de défaut de revenu. Le SNAPcgt milite et revendique une Sécurité Sociale Intégrale, solidaire et complète pour toutes et tous.

Depuis dix ans, les artistes auteurs bénéficient de la formation professionnelle continue par l'AFDAS. Pour y accéder, il faut cumuler 6 762€ euros de chiffre d'affaire sur les 3 dernières années ou 10 143€ sur les 5 dernières années. Le financement maximum par an est de 5400 euros.

Les diverses rémunérations qui relèvent du régime auteur sont consultables sur le site La Sécurité sociale des artistes auteurs. Les droits d'auteurs sont des revenus, non de la vente, mais de l'exploitation des œuvres : reproduction, diffusion, exposition, droit de suite. Ils peuvent être contractés directement par les artistes avec leurs commanditaires, ou confiés à des Sociétés d'Auteurs, les OGC (Organisations de Gestions Collectives). Des droits incontrôlables ne peuvent être perçus que par les OGC, pour être reversés aux artistes : droits sur supports de reproduction, smartphones, tablettes numériques, internet, plates formes, moteurs de recherche etc. Ne pas adhérer à une société d'auteur, c'est y renoncer. Les derniers en date sont les droits google.

Le SNAPcgt conseille d'adhérer à La SAIF, qu'avec d'autres organisations professionnelles il a contribué à créer, pour que toutes et tous les artistes aient accès à ces rémunérations complémentaires substantielles. Il existe une société plus ancienne, l'ADAGP, qui relève du même champs d'activités.

Depuis 2019, le ministère de la culture impose à ses structures et à celles qu'il subventionne, une rémunération de 1000€ pour chaque exposition monographique (en savoir plus en cliquant ici). C'est une avancée obtenue contre le Travail Gratuit Subi endémique de nos professions. Rejoindre un syndicat et une Société d'Auteurs c'est défendre vos droits, personnellement, et dans un intérêt collectif. Le SNAPcgt et La SAIF y oeuvrent au quotidien.

Barbara Satre, directrice de l'École Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence

Pour revenir à la définition du "métier" d'artiste, Barbara Satre souligne qu'il y a autant de métiers d'artistes que d'artistes. Le mot métier renvoie à l'idée de qualification d'une compétence ; être artiste, c'est plus large. Ce n'est pas que produire une œuvre, c'est aussi la montrer. Les artistes apportent la singularité à la société. Être artiste, c'est inventer son métier, et aussi inventer son économie.

Barbara Satre dirige l'École Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence, une école supérieure d'art publique qui délivre un diplôme national. La formation permet de donner une dimension objectivable à la professionnalisation de l'artiste. Il existe le DNA (équivalent licence) et le DNSEP (équivalent master), qui sont tous deux reconnus en France et en Europe.

Si la formation permet de former un.e artiste professionnel.le, la reconnaissance de ce.tte dernier.e rentre fortement en jeu tout au long de sa carrière. Elle dépend de la capacité de l'artiste à être visible, et à avoir une représentation, dans les jalons de la chaîne du monde de l'art (l'école d'art d'une part, mais également les différents espaces d'exposition publics ou privés, les galeries d'art, les collections publiques ou privées...). Il est possible d'être reconnu sans forcément passer par tous ces jalons (c'est le cas par exemple des artistes autodidactes). Les écoles d'art permettent d'amorcer cette professionnalisation, ce qu'on appelle le réseau, ce que Barbara Satre appelle le compagnonnage. L'entraide est nécessaire, afin de favoriser l'autonomie de chacun (aujourd'hui, 90% des artistes sont au RSA).

La notion d'émergence est de plus en plus présente dans notre filière. Il y a toujours plus d'initiatives pour les artistes à la sortie de l'école, ce qui est très positif, mais cela pose aussi la question pour les artistes de durer dans le temps une fois ces opportunités passées. Une des façons de faire carrière sur le long terme est de s'inscrire localement au départ. Cela permet d'avoir un ancrage territorial fort et se faire connaître à cet endroit. Il faut également savoir aller où il y a de l'argent : en France, le principe de résidence est très développé, c'est une opportunité à saisir. Paradoxalement, les institutions les plus grandes, nationales, sont souvent celles qui rémunèrent le moins bien les artistes. Savoir se vendre auprès des institutions (via un portfolio, etc.) est également une compétence à acquérir en tant qu'artiste. Quand on souhaite se professionnaliser, on est confronté à des contraintes nouvelles face auxquelles on doit parfois adapter sa création : produire des œuvres sans gros budget est par exemple important afin de faire valoir des œuvres existantes auprès des institutions prêtes à financer le travail de l'artiste.

Il est difficile de gagner sa vie uniquement avec son art. Il faut donc savoir gérer son temps entre les différents projets pour ne pas se retrouver submergé. La vie d'artiste se construit dans le temps long. Avoir un autre emploi est souvent la décision que prennent les artistes. Par exemple, les enseignants en école d'art sont des artistes, c'est une économie qui permet rémunération fixe, mensuelle.

Construire sa vie d'artiste dans le temps long, c'est aussi savoir profiter des formations intégrées, droit dont les artistes bénéficient. Il existe également le principe de la VAE (validation des acquis de l'expérience), au sein de l'école d'art d'Aix notamment.

Retours d'expérience : cursus et autres voies

Cette table-ronde d'artistes permet de partager des retours d'expérience sur le parcours d'artistes reconnues, avec un focus sur les cursus qu'elles ont suivis.

Karine Debouzie, artiste

Basée à Avignon, elle a entrepris une recherche multidisciplinaire en créant des installations, des sculptures, des images (fixes et en mouvement), ainsi que des peintures. Elle s'appuie sur divers médiums pour interroger le rapport de l'être humain à son environnement et à l'Autre.

Elle a fait une formation double : un master de Lettres modernes et une formation à l'Ecole Nationale Supérieure de la Photographie d'Arles. Sa pratique s'est cependant éloignée de la photographie. Elle a donc fait une VAE à l'école d'art d'Aix. Cette VAE, en plus d'apporter un diplôme à ces compétences acquises dans son parcours d'artiste, lui a permis un réancrage territorial, afin de créer à nouveau du lien avec un réseau, mais aussi de se reconnecter avec l'art qui se fait aujourd'hui.

Armelle de Sainte Marie, artiste

Après un passage au Beaux-Arts et un cursus en école d'arts appliqués, Armelle de Sainte Marie est devenue graphiste en parallèle de son activité plastique. Elle a été auto-entrepreneuse, ce qui lui a permis de développer une autonomie qui est essentiel dans un parcours d'artiste. Sa pratique a donc d'abord été en grande partie autodidacte. C'est avec l'expérience et l'accroissement de la confiance dans son propre travail qu'elle s'est mise à davantage rencontrer les interlocuteurs du monde de l'art. Selon elle, être artiste est plutôt une vocation qu'un métier. C'est une envie de liberté, qui parfois nécessite de diversifier ses activités pour pouvoir la conserver : ainsi, Armelle de Sainte Marie a enseigné à des étudiants en école d'art et aujourd'hui à un public de pratique amateur.

Anaïs Lelièvre, artiste

Le parcours d'Anaïs Lelièvre s'est construit par un travail important sur la durée, et par des rencontres, avec d'autres artistes, avec des organisateurs, des critiques, des institutionnels... Se faire connaître, cela passe aussi par l'envoi de candidatures multiples ; même sans être retenu, cela permet à son travail d'être vu et de circuler. De même, le principe de résidence lui a permis d'évoluer dans son travail : elle permet de sortir de sa zone de confort, et le territoire met en mouvement et met au travail.

Sa formation artistique fut plurielle, et c'est cette pluralité qui la formée. Aussi, c'est bien après avoir commencé à diffuser sa pratique artistique, qu'elle s'est orientée en école de Beaux-Arts, à 28 ans. La formation est un cadre, on se forme, mais pour évoluer il faut parfois aussi se déformer.

Echange entre le public et les artistes

Le travail artistique s'articule en fonction des contraintes qui sont données à l'artiste ; dans celles-ci on peut créer son monde. Les expositions individuelles et collectives ne donnent pas les mêmes contraintes : une exposition individuelle est mieux payée, et permet plus de liberté ; mais une exposition collective permet des rencontres, de sortir de sa zone de confort. Ces rencontres sont importantes car le soutien entre artistes est nécessaire ; cette profession mène souvent à la solitude.

Quelles voies pour les pratiques amateurs ?

Cette pose de jalons quant à la définition du métier d'artiste amène la question de ce qu'est un artiste professionnel et par quoi se manifeste cette professionnalisation. Par opposition, certaines pratiques artistiques n'ont pas pour vocation d'être professionnelles ; ces pratiques amateurs font pourtant tout autant partie de la filière des arts visuels, et se structurent également autour d'organisations, de projets et d'espaces qui leur sont dédiées : focus sur un appel à projet, le FEIACA et sur l'association ANEAT.

Christophe Ernoul, conseiller de l'action culturelle et territoriale de la DRAC PACA Présentation de l'appel à projet FEIACA *

Les pratiques amateurs se sont d'abord développées dans les chorales et fanfares. L'objectif est de créer du lien social, partager un patrimoine immatériel et le faire vivre. La notion de droits culturels a émergé, elle permet de considérer la pratique amateur davantage qu'auparavant. Les pouvoirs publics se sont alors saisi de ce sujet. Le Ministère de la Culture a actuellement deux appels à projets en rapport avec les pratiques amateurs, dont l'appel FEIACA : Fonds d'Encouragement aux Initiatives Artistiques et Culturelles des Amateurs. 400 000 € par an sont dédiés à cet appel à l'échelle nationale. Chaque projet est financé à hauteur maximum de 5000 €.

L'appel à projet peut être sollicité par des associations, fédérations, collectivités territoriales... qui sont une structure d'appui pour un groupe d'amateurs formés qui souhaitent faire appel à un artiste professionnel pour un projet.

L'objectif est donc de permettre de financer la rémunération de l'artiste professionnel qui interviendra auprès des amateurs pour leur permettre d'ouvrir leur champ des possibles dans leur pratique. Le groupe d'amateurs doit être autonome de la structure et prendre cette initiative par eux-mêmes.

Alain Puech, Directeur de l'école d'art municipale de Gardanne et trésorier de l'ANEAT

L'Association Nationale des Écoles d'Art Territoriales de pratiques amateurs, l'ANEAT, a été fondée en mars 2015 dans l'objectif de donner, au plan national, un cadre aux échanges entre les écoles d'art territoriales de pratiques amateurs en arts plastiques et visuels, de participer à la structuration de ces écoles très variées et nombreuses sur le territoire français, et de devenir l'interlocutrice à part entière et clairement identifiée des associations professionnelles, des collectivités, des ministères, etc.

L'école d'art municipale de Gardanne fait partie de l'ANEAT. Y sont enseignés des disciplines artistiques variées (gravure, sculpture, modelage, linogravure, peinture acrylique, huile, dessin...) ainsi que l'histoire de l'art. Elle propose aux élèves d'exposer leurs productions lors d'un salon annuel.

Les écoles membres de l'ANEAT (une cinquantaine) se coordonnent dans cette association, notamment grâce à une charte qu'elles ont élaboré sur la base d'un travail de concertation et de dialogue, mené par les directions des écoles d'art de l'ANEAT. La charte définit les missions, les objectifs et les ambitions des écoles au sein de leur territoire ; elle détaille aussi des critères nécessaires au bon fonctionnement de ces établissements.

L'ANEAT cherche à favoriser par tous les moyens (réunions, manifestations, publications, études, formations, etc.) la réflexion sur le rôle et la place de l'enseignement artistique des arts plastiques en amateur, de l'éducation artistique et culturelle et de toutes autres missions portées par les écoles d'art territoriales de pratiques amateurs. L'action de l'association se formalise par des groupes de travail animés par l'un des co-présidents, et aboutit à la rédaction de chartes, de rapports, l'organisation de journées professionnelles...

Les membres de cette association sont les collectivités territoriales, EPCC, EPCI, EPT, qui délèguent leur représentation aux responsables de ces établissements. Cette caractéristique témoigne de la détermination des collectivités à soutenir et à développer leurs écoles, en lien avec des problématiques plus larges que celles de leurs seuls territoires, prenant en compte la question des enseignements artistiques dans leur globalité.

JOURNÉE 2

La filière arts visuels et sa structuration

La deuxième journée a eu pour objectif d'aborder la structuration de la filière arts visuels. Aussi pluriel soit-il, ce secteur se dessine bel et bien comme une filière à part entière, dont la structuration et l'organisation est à l'oeuvre dans des organisations nationales et territoriales ; il est aujourd'hui nécessaire de faire grandir cette structuration, qui n'est pas aussi avancée que dans d'autres secteurs culturels, et ne permet donc pas aux acteurs de la filière arts visuels de bénéficier de cadres tels qu'une convention collective par exemple. L'objectif était donc d'aborder les efforts de structuration existants et les pistes à poursuivre pour continuer dans cette voie.

Introduction et échanges autour de la reconnaissance de la filières arts visuels et de ses enjeux : écosystème de l'art et perspectives d'évolution, environnement professionnel et institutionnel, accompagnements concrets à la professionnalisation

Xavier Montagnon, secrétaire général du CIPAC

Le CIPAC, Fédération des professionnels de l'art contemporain, est une fédération regroupant des organisations professionnelles et des réseaux engagés pour le soutien à la création et la diffusion de l'art contemporain en France. C'est une fédération de réseaux, et non pas de structures directement. Y sont présents le secteur marchand, l'enseignement de l'art (l'ANEAT, les écoles préparatoires, les écoles supérieures d'art...), les réseaux territoriaux (PAC, ASTRE, BOTOX...), et les organisations de professions du secteur (médiateurs, commissaires, régisseurs, etc).

Le but de la fédération est d'œuvrer à la reconnaissance et à la structuration du secteur des arts visuels. En effet, contrairement au spectacle vivant, les arts visuels ne disposent pas de convention collective, ses opérateurs ne sont pas identifiés par un code NAF spécifique (indicateur de l'INSEE permettant de réunir les organisations selon les activités qu'elles exercent), et le dialogue social au sein du secteur reste largement à conforter du fait de l'absence de syndicats d'employeurs ; sa structuration est donc moins avancée. Cette situation a de nombreuses conséquences très concrètes sur la reconnaissance des métiers du secteur, la formation initiale permettant d'y accéder, le financement de la formation continue et permettant de développer des compétences spécifiques, la protection sociale des professionnels ou l'encadrement de leurs conditions d'activités.

Le secteur connaît néanmoins des avancées sensibles. Il y a 4 ans, le conseil national des professions de arts visuels (CNPAV) a été créé : il réunit des représentants des professionnels des arts visuels, des représentants de différents ministères compétents sur les sujets relatifs au secteur (Ministères de la Culture, de l'Économie et des Finances, du Travail, de la Santé...). De plus, le Ministère de la Culture a lancé dès 2016 des SODAVI (Schémas d'orientation pour les arts visuels) dans plusieurs régions de France. Le SODAVI est un outil de construction conjointe des politiques publiques en faveur des arts visuels, au service des acteurs professionnels des arts visuels et des publics. Il est décliné selon les spécificités territoriales, accompagné ou mis en place par les Directions régionales des affaires culturelles.

Cécile Villiers, directrice du réseau ASTRE

Le réseau ASTRE, implanté en Nouvelle Aquitaine depuis 2018 (à la suite du SODAVI de 2016), compte 91 membres. Il a pour objectif d'accompagner et de valoriser la création et l'expression plastique, de rendre les productions artistiques accessibles à tous, et d'assurer le développement équitable, coopératif et solidaire du secteur des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine. Le réseau et ses membres soutiennent la liberté de création et la reconnaissance du travail de l'artiste. Astre se veut être acteur de la co-construction des politiques publiques en région, le réseau œuvre en faveur de la coopération de toutes les composantes de la filière des arts plastiques et visuels et contribue au dynamisme de la scène artistique régionale dans le cadre de coopérations nationales et européennes.

Force est de constater que la précarité est très présente dans le secteur des arts visuels, notamment pour les artistes ; lutter contre cette précarité implique une nécessité de se structurer. Créer un réseau est un premier niveau de structuration au niveau régional. Astre se veut également être le porte parole du terrain, des professionnels, auprès des pouvoirs publics afin qu'ils adaptent les politiques publiques culturelles à réalité de la filière des arts visuels. Leur objectif est aussi de structurer des ressources professionnelles pour tous les acteurs de la région et également au niveau national : pour cela, il faut travailler en réseau, rendre visible la ressource, notamment grâce à une personne dédiée à la fonction ressource au sein du réseau.

Bertrand Le Bars, chargé de mission arts visuels pour la Région Sud

Dans la filière des arts visuels, la Région Sud intervient auprès du tissu associatif. Les objectifs de la région dans ce secteur sont de structurer l'offre régionale d'art contemporain (réseau régional territorialisé de pôles de référence et de lieux relais labellisés par la Région), d'inciter les acteurs du secteur des arts visuels à coopérer (mutualisation de moyens de production et de diffusion d'expositions), d'accompagner l'accès des jeunes créateurs formés en région à la filière des arts visuels et de soutenir les artistes vivant sur le territoire régional pour une meilleure insertion professionnelle. Ainsi, Bertrand Le Bars conseille individuellement les organisations et acteurs de la filières, afin de les orienter vers des dispositifs, des financements, etc. Il constate que de nombreux artistes sont confrontés à la question de la pluri-activité pour des raisons financières, cependant certaines activités annexes se révèlent parfois être porteuses d'une ouverture pour la pratique artistique, qui reste l'activité principale.

La Région communique également chaque année des appels projets, notamment l'appel "Carte blanche", qui permet de financer une résidence, une exposition, une production ou une édition. 50% maximum du budget du projet peut être pris en charge par la région, pour un total de 10 000€ maximum (la Région dispose de 150 000€ pour tous les projets sélectionnés, avec en moyenne 4 000€ par projet). Cette année, la Région propose également un appel à projet pour l'Olympiade culturelle, en prévision des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Présentation d'un lieu ressource et un incubateur culturel, au carrefour des différents écosystèmes territoriaux

[Julien Carbone, Directeur du Port des créateurs](#)

Le Port des créateurs est une association fondée en 2017 et basée à Toulon. Elle a été créée dans le cadre de la rénovation urbaine du centre de Toulon. C'est un incubateur, un tiers lieu. Le projet s'est construit autour de l'idée de créer des communs, en mutualisant des espaces, des outils, mais aussi en rassemblant des profils et des savoir-faire complémentaires au sein d'un même lieu. Ce lieu offre également une programmation grand public. Ils proposent des accompagnements de projets dans des disciplines diverses : arts visuels, sonores, chorégraphiques, etc. L'accompagnement de projets culturels pour tous les acteurs culturels (étudiants, entrepreneurs, associations ou artistes) est le cœur du projet. En devenant adhérent on peut bénéficier d'un ensemble d'espaces et d'équipements de production, mais aussi d'un accès direct à l'équipe et à leurs réseaux d'acteurs culturels qui proposent un accompagnement vers l'autonomie, dans la structuration et le développement des projets culturels.

Le Port des créateurs est implanté dans un local de 1500 m² comprenant un plateau de 150m² pour des expositions, workshops, ateliers...ainsi que salles de réunion, des bureaux où sont en résidence des associations, des ateliers pour artistes amateurs, et des logements pour accueillir des artistes en résidence. Ils proposent un accompagnement juridique, sur la communication, la stratégie d'implantation sur un territoire, la mise en réseau...

[Laurent Silvestrini, développeur économique territorial](#)

Le marketing territorial est aujourd'hui un aspect à prendre en compte pour valoriser des lieux d'expositions auprès du grand public et du public non-professionnel. Dans ce cadre, des lieux tels que le château des Baumes à Istres peut être valorisé auprès d'entreprises diverses en les accueillant pour des séminaires, rencontres... dans ce type de lieu remarquable. Cela permet à un territoire de renforcer son attractivité. Le patrimoine naturel et culturel a une valeur en tant que ressource susceptible de contribuer au développement territorial. Sa valorisation se présente comme un vecteur important du développement local des territoires sur les plans économique, politique et social, et ainsi du développement des publics pour des lieux culturels au sens large.

Enjeux liés à la filières des arts visuels : présentation de la structuration professionnelle de ce secteur, du contrat de filière dans le cadre du SODAVI, et du dispositif "La clinique pour artistes"

Cécile Villiers, directrice du réseau ASTRE

Le réseau Astre a signé en 2018 puis à nouveau en 2022 un contrat de filière avec le Ministère de la Culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine. Il vise l'émergence d'une dynamique de filière et de coopération entre les acteurs des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine. La dynamique dans laquelle Astre se positionne consiste en la construction de ses propres outils dans une filière peu structurée avec des chartes, des référentiels, etc. Ils ont notamment créé un référentiel (grille) de rémunération exprimé en SMIC horaire. Par exemple, pour l'EAC, la DRAC donne un tarif mais il est différent selon la région, il n'évolue pas et on ne sait pas exactement comment il est calculé. Le tarif pour l'EAC dans le référentiel de Astre est basé sur le tarif EAC DRAC le plus élevé et en prenant en compte la revalorisation annuelle. Le référentiel prend en compte les activités principales et activités annexes de chaque métier (pour les artistes : représentation, production, montage, conférence, présence au vernissage...) Ces chiffres sont élaborés avec les ressources existantes, les usages en cours... et sont des recommandations sur le montant minimum de rémunération. Il permet de donner des arguments aux artistes, d'installer le dialogue avec diffuseurs, qui ont aussi des contraintes budgétaires, et permet de faciliter la négociation entre les deux. Proposer ce genre d'outil est important pour aiguiller les artistes, dans un secteur où la culture du contrat oral et de la gratuité sont très présents.

Pablo Méndez, Dos Mares

Dos Mares est un ensemble de dispositifs imaginés par le duo d'artistes Ronald Reyes et Laurent le Bourhis. Dos Mares accompagne les artistes et chercheurs dans la pensée de leur pratique, le développement de leur réseau professionnel, l'analyse critique de leur travail, la production de connaissances interdisciplinaires, la construction de modèles économiques alternatifs et hybrides...

Dos Mares met notamment en place la clique pour artiste. C'est un programme de formation sur mesure. Basé sur des échanges, sur le principe de résidence, il aborde toutes les spécificités de son activité professionnelle : le propos artistique, la démarche, le cadre administratif, comptable et juridique, le dossier artistique, la diffusion du travail, le modèle économique, la mobilité et le réseau professionnel. Chaque formation est co-construite avec l'artiste en fonction d'un ensemble de diagnostics d'entrée. Cette formation est accessible à tous les artistes professionnels, sans aucun critère de sélection. Elle peut être financé par des organismes tels que l'AFDAS ou Pôle Emploi. L'idée est de saisir la problématique personnelle de chacun, positionner où est la volonté de l'artiste, et lui permettre de prendre du temps pour penser sa production. Elle peut aussi être un accompagnement pour les artistes sortant des écoles d'art pour leur entrée dans le monde professionnel.

RESSOURCES ET LIENS

La rémunération du droit de présentation publique - Ministère de la Culture

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Arts-plastiques/Actualites/La-remuneration-du-droit-de-presentation-publique>

SNAP CGT - Syndicat National des Artistes Plasticiens

<https://www.snapcgt.org/>

SAIF - Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe

<https://www.saif.fr/>

Appel à projet FEIACA - Ministère de la Culture

<https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Fonds-d-encouragement-aux-initiatives-artistiques-et-culturelles-des-amateurs-FEIACA>

Charte de l'ANEAT

<https://www.aneat.fr/media/pages/association/la-charte/2680496211-1572988043/aneat-charte-2019.pdf?%3E>

Référentiel de rémunération du réseau Astre

<https://reseau-astre.org/ressources/referentiel/>

Schéma d'orientation pour les arts visuels, SODAVI - Ministère de la Culture

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Arts-plastiques/Les-Arts-plastiques-en-France/Schemas-d-orientation-pour-les-arts-visuels-SODAVI>

Région Sud - Culture

<https://www.maregionsud.fr/votre-region/les-missions/culture>

Le Port des Créateurs

<http://leportdescreateurs.net/>

Dos Mares

<https://2mares.org/>

La maison des artistes

<https://www.lamaisondesartistes.fr/>

Podcast PRESENT.E

<https://podtail.com/fr/podcast/present-e/>